



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 1^{er} octobre 2019
Délibération N°2019/216

Actions de médiation du Palais Fesch-musée des
Beaux-Arts
relatives à l'année 2019-2020



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La politique de médiation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts a pour but de rendre accessible ses collections publiques et les faire découvrir au plus grand nombre de personnes. Le croisement des publics, entre différentes disciplines artistiques, permet également de s'adresser à différentes typologies de public.

Certaines des actions présentées, face à leur succès sont reconduites depuis plusieurs années, d'autres sont proposées pour la première fois.

Elles sont déclinées en trois grandes catégories:

I/ Au sein du Palais Fesch, des actions culturelles s'adressant aux différents publics adultes néophytes, intéressés ou spécialistes ;

II/ Une politique tournée vers le jeune public et les scolaires ;

III/ Une politique « hors les murs » permettant de faire connaître le musée auprès d'un public qui ne s'y rendrait pas spontanément ou contraint.

I/ Les actions tout public proposées au sein du Palais Fesch

Programmation du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts

1) Cours et conférences

a) Cours d'histoire de l'art du Louvre seraient reproposés en mars et avril 2020 ;

le thème de cette série de cours serait « *les dieux grecs et romains s'invitent à Ajaccio* ».

Ces cours seraient proposées aux élèves inscrits en histoire des arts au lycée Fesch et à la classe préparatoire Arts du lycée de Sartène à tarif préférentiel.

b) Conférences en lien avec les collections présentées au musée seraient programmées pour les rendre plus accessibles au public.

c) Cycle de conférence (en lien avec les rencontres littéraires « Racines de ciel ») permettrait d'accueillir des écrivains qui viendraient s'exprimer sur leur rapport à l'art.

d) Journées d'études seraient consacrées aux recherches sur la collection du cardinal Fesch. En effet deux historiens d'art travaillent depuis 2 ans sur cette collection ; les journées d'études permettraient de faire un bilan d'étape de ce travail.

e) Conférences en partenariat avec le FRAC Corse, à l'occasion des week-ends des FRAC, des personnalités évoquent un artiste contemporain.

2) Cours pour adultes

a) Cours de copie d'œuvre animés par M. Michel-Ange Poggi, artiste peintre, seraient poursuivis en raison de leur grand succès.

b) Cours consacré à l'apprentissage des techniques anciennes de dessin et de peinture.

c) Stage d'une semaine serait proposé pour un public aguerri et encadré par un artiste reconnu. Ce stage fera l'objet d'une décision tarifaire ultérieure.

3) Visites guidées

Des visites guidées thématiques, organisées par la documentaliste une fois par mois les vendredis après-midi, seraient poursuivies : un parcours thématique dans les salles du musée, suivi d'une consultation d'ouvrages à la bibliothèque d'histoire de l'art, pour découvrir la richesse de cette bibliothèque ouverte à tous.

4) Concerts, spectacles de danse

a) Concerts méridiens seraient organisés en partenariat avec le conservatoire de Corse, Henri Tomasi, les mercredis midi une fois tous les deux mois ; les élèves du conservatoire venant gratuitement jouer dans les salles du musée, ces actions seraient gratuites.

b) Concerts et spectacles de danse seraient créés les dimanches au musée pour s'adresser à un public familial. Les thèmes choisis pour ces spectacles seraient en lien direct avec les collections permanentes du musée. Les reproductions d'œuvres d'art qui seraient nécessaires pour illustrer ces spectacles seraient fournies à titre gratuit par le Palais Fesch.

c) Représentations de danse d'époque empire pourraient aussi avoir lieu pour mettre en avant les collections napoléoniennes.

d) Accueil d'artistes avec l'association *Dissidanse la la la*

Lors d'évènements autour de la danse contemporaine organisés à Ajaccio, certains artistes se produiront au Palais Fesch.

e) Évènements exceptionnels (journées nationales et/ou locales, vernissages, etc.) des concerts ou des spectacles de danse pourront également être joués dans l'enceinte du Palais Fesch.

f) Création d'ouvrages et fascicules autour des collections

Différents ouvrages et aides à la visite pourraient être réalisés pour faire découvrir aux enfants de moins de 6 ans nos collections à travers des ouvrages ludiques.

Différents tarifs pour l'ensemble de ces actions :

- Pour les ateliers à l'année scolaire : tarif de 30 euros par mois.
- Pour les spectacles et visites guidées, l'entrée du musée sera exigée.
- Les conférences et les concerts méridiens sont gratuits.
- Actions avec *Dissidanse la la la* : entrées gratuites

Participation aux évènements nationaux et locaux

Certains évènements nationaux sont devenus incontournables pour le Palais Fesch :

a) La nuit des musées (mai 2020) : ouverture exceptionnelle jusqu'à 23 heures. A cette occasion, participation à l'opération « la classe-l'œuvre » (plusieurs enseignants d'italiens se sont déjà positionnées pour faire travailler des élèves à une médiation lors de cet évènement).

Rendez-vous au jardin (juin 2020) : actions spécifiques en lien avec les collections de natures mortes du musée ;

b) Les journées européennes du patrimoine (septembre 2020) ;

c) La journée mondiale Alzheimer (septembre 2020) : accueil de malades, aidants et bénévoles pour des visites guidées adaptées des collections du musée, en collaboration avec l'association *France Alzheimer* ;

d) Fête de la science (octobre 2020) : ateliers en lien avec la thématique proposée ;

e) Les portes du temps : activités spécifiques et gratuites pour des jeunes des quartiers « politique de la ville ».

f) Racines de ciel (juin 2020) : ces rencontres littéraires, installées depuis 2009 à Ajaccio, et depuis 2016 au sein du Palais Fesch, réunissent des auteurs de notoriété internationale, nationale et insulaire autour d'un thème fort et différent chaque année.

Pour l'ensemble de ces opérations, la gratuité du musée serait accordée aux visiteurs.

II/ Les actions spécifiques à destination du jeune public

Activités pour le jeune public

a) Ateliers arts plastiques

Pour l'ensemble de l'année scolaire (trois trimestres) deux ateliers d'arts plastiques seraient proposés le mercredi après-midi : de 13h à 14h30, pour les enfants scolarisés dans les classes de CP, CE1 et CE2 et de 15h à 16h30 pour les enfants de CM1, CM2.

b) Atelier théâtre

Atelier régulier les mercredis matin ayant pour but de créer une pièce de théâtre autour des collections du musée, avec des enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2.

c) Ateliers pour enfants aux vacances scolaires

Chaque vacance scolaire serait l'occasion de proposer des ateliers en lien avec nos collections, et en lien avec la période (ex. création de décors de Noël en décembre).

d) Ateliers pour adolescents, à l'année scolaire

Atelier de pratique artistique autour de la découverte de la bande dessinée.

e) Raconte-moi une histoire

Des visites en famille, une fois par mois, pour les tout-petits (moins de trois ans)

f) Créations théâtrales

Chaque vacance scolaire serait le moment pour présenter une création théâtrale ou un jeu théâtral dans les salles du musée.

g) Ateliers nouvelles technologies, stages pour les vacances scolaires

Découverte des collections aux travers d'outils numériques, pour les adolescents.

Différents tarifs pour l'ensemble de ces actions :

- Pour les ateliers à l'année scolaire : tarif de 50 euros par trimestre.
- Pour une demi-journée d'atelier : tarif de 5 euros par enfants ou dans le cadre d'une action intergénérationnelle de 10 euros par famille.
- Pour les stages, ils seraient gratuits pour les enfants venant dans le cadre d'un partenariat avec un service de la ville ; pour les autres le tarif serait de 5 euros par journée de stage.
- Pour les spectacles, l'entrée du musée serait exigée.

Accueil des scolaires au Palais Fesch

Les scolaires sont accueillis tout au long de l'année au Palais Fesch. Pour information 4600 enfants ont été accueillis par la médiatrice du Palais Fesch soit 1250 enfants supplémentaires sont venus avec leur enseignant lors de l'année scolaire 2018-2019.

a) Visites des collections

Des visites guidées, générales ou thématiques, accompagnées d'une médiatrice, ainsi que des ateliers seraient proposés tout au long de l'année. Par ailleurs, les enseignants peuvent également effectuer des visites du musée seul avec leurs élèves.

b) Outils pédagogiques

Des outils pédagogiques seraient créés régulièrement afin d'aider les enseignants, ou tout autre partenaire, à faire comprendre et découvrir nos collections : mallettes pédagogiques, parcours, pédagogiques, fiches d'œuvre, jeux. En 2020, certains de ces outils seraient traduits en Corse.

c) Formation des enseignants

Des formations seraient proposées, de manière régulière, et en lien avec les services déconcentrés de l'Éducation Nationale, sur les collections du musée Fesch. Le but étant d'inciter les enseignants à emmener les élèves, en leur montrant les possibilités notamment en lien avec leurs programmes scolaires. La volonté des deux parties étant de rendre l'enseignant suffisamment autonome pour qu'il puisse effectuer les visites seul avec sa classe.

d) Partenariat avec le Lycée Fesch

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, l'option histoire des arts a été créée au lycée Fesch, ce qui permettra de développer un partenariat spécifique.

e) Partenariat avec la classe préparatoire Arts du lycée de Sartène

d) Projets spécifiques

Certains projets spécifiques seraient organisés avec des établissements scolaires ; ils feraient l'objet d'un partenariat qui conduit les élèves à venir plusieurs fois au musée Fesch et à produire un projet pédagogique personnel.

e) Partenariat avec la fondation *Isula Verde*

Un projet serait mis en place avec la fondation *Isula Verde* afin d'accueillir des classes du rural.

f) Concours « tout est dans le détail »

Un concours proposerait aux scolaires de travailler sur les détails d'une de nos œuvres ; pour cette première édition les enfants devront proposer une réinterprétation des *Agés de la vie*, de Jacopo Chimenti, dit Jacopo da Empoli.

III) Les actions « hors les murs »

La mission de service public du Palais nécessite de mettre en place des actions spécifiques afin de permettre au plus grand nombre de s'approprier les œuvres d'art du musée.

Ces actions s'adressent avant tout à des personnes souvent issues de milieu modeste et de quartiers excentrés de la ville, mais aussi aux publics en difficultés, isolés ou en insertion. Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de la *politique de la ville*.

Mais les politiques hors les murs doivent également permettre à un public empêché (personnes hospitalisées, détenus en maison d'arrêt, etc.) de pouvoir découvrir les œuvres d'art. Pour ces publics évoqués il est nécessaire de créer des animations spécifiques : cours d'histoire de l'art, visites thématiques ou ateliers organisés en concertation avec chaque partenaire. Ces actions dites « hors les murs » peuvent avoir lieu dans les locaux des structures partenaires ou au musée ; elles sont organisées de manière ponctuelle ou régulière tout au long de l'année scolaire.

Différentes actions ont déjà été mises en place avec :

- des services de la ville d'Ajaccio : les maisons de quartier de Saint-Jean, des Salines, des cannes, la MSP de Résidence des îles, les médiathèques de Saint-Jean, des Jardins de l'empereur des Cannes, la maison des aînés, le Relai Assistantes Maternelles, la crèche du Parc Berthault et tout particulièrement le service de la Réussite Éducative ;
- des hôpitaux : l'hôpital Eugénie et différents services de l'hôpital de Castelluccio ;
- des associations : le GRETA, le secours populaire, Corsicasida, France Alzheimer ;
- La maison d'arrêt d'Ajaccio.

Des nouveaux partenariats pourraient nous permettre de mettre en place des actions avec

- l'ensemble des EHPAD de la CAPA ;
- l'IME des Salines et l'IME des Moulins blancs ;
- le secours catholique ;
- le SAMSAH ;
- le GIPACOR.

La gratuité du musée est accordée aux participants à ces actions.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le budget nécessaire à la programmation des actions de médiation culturelle du Palais Fesch-musée des beaux-arts tel qu'exposé ci-dessous (cf. budget joint)

Médiation Public Adulte : 35 400 € ttc

Médiation Jeune public, handicapé, hors les murs : 55 100 € ttc

Total : 90 500 € ttc part CdC (50% HT) 37 708.33 € part Ville 52 791.67 €.

D'autoriser le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de ce programme.

D'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de la collectivité de Corse.

De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2019 et seront inscrits au budget 2020 en dépenses fonction 322 au chapitre 611 article 7704 et au chapitre 520 article 60632, et en recettes au chapitre 74 article 74.72.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du Patrimoine Livre IV, chapitre 1^{er} Définition et missions, L.441-2, Chapitre 2, section 3, dispositions relatives à l'accueil du public, L 442-6, L 442-7, L 442-9.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le budget nécessaire à la programmation des actions du Palais Fesch tel qu'exposé ci-dessous (cf. tableau joint)

Médiation Public Adulte : 35 400 € ttc

Médiation Jeune public, handicapé, hors les murs : 55 100 € ttc

Total : 90 500 € ttc part CdC (50% HT) 37 708.33 € part Ville 52 791.67 €.

AUTORISE

Le maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de ce programme.

AUTORISE

Le maire à solliciter des subventions auprès de la collectivité de Corse.

DIT

Que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2019 et seront inscrits au budget 2020 en dépenses fonction 322 au chapitre 611 article 7704 et au chapitre 520 article 60632, et en recettes au chapitre 74 article 74.72.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI